



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 16 janvier 2017, à 19 h 30, la demande de dérogation mineure suivante sera considérée :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2016-DM-025	345, boulevard Adolphe- Chapleau	20-M	5 248 825	Permettre de régulariser la marge avant des deux bâtiments principaux à une distance respective de 3,21 mètres et de 3,96 mètres au lieu de 7 mètres tel qu'exigé par l'article 2.2 du règlement de zonage 6200.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter cette demande lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2017, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 20 décembre 2016.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier